

**ACTUALITÉ** › Société RSS

AFP- Publié le 12/03/2013 à 06:57

## Sanofi: la justice ordonne à la direction de revoir le projet de restructuration



La justice a ordonné lundi à Sanofi Aventis de reprendre la procédure d'information des représentants des salariés sur le projet de restructuration dans la recherche et développement, ont indiqué la direction et un élu CGT.

La justice a ordonné lundi à Sanofi Aventis de reprendre la procédure d'information des représentants des salariés sur le projet de restructuration dans la recherche et développement, ont indiqué la direction et un élu CGT.

La cour d'appel de Paris "prononce l'annulation de la procédure en cours et ordonne la reprise à l'origine des procédures" d'information-consultation du comité central d'entreprise de Sanofi Recherche et développement, a annoncé Thierry Bodin, élu CGT. Un porte-parole de Sanofi Aventis a confirmé de son côté que la décision de justice "implique de reprendre la procédure info-consultation pour la R&D".

La justice ordonne également "la transmission des documents conformes aux exigences légales préalablement à la convocation du CCE", selon M. Bodin.

"La procédure d'information-consultation présentée dans le cadre de départs volontaires n'est pas valable, dans le sens où il y a de très très nombreux postes qui sont soit supprimés soit transférés, et très clairement la direction devrait mettre en place les mesures liées à un plan de sauvegarde de l'emploi et, entre autres, des mesures de reclassement", a dit à l'AFP l'élu CGT, qualifiant la décision de la cour d'appel de "première victoire".

"On voudrait bien qu'ils abandonnent complètement le plan", a-t-il ajouté.

La direction a indiqué pour sa part à l'AFP que "la mise en place d'un nouveau modèle de recherche est indispensable pour Sanofi" et que "la décision de la cour ne remet pas en cause le fondement du projet".

Le CCE Sanofi Recherche et Développement avait assigné en référé Sanofi Aventis Recherche et Développement, avançant notamment que la société lui avait fourni des informations insuffisantes sur le plan de suppression d'emplois, lié au projet de réorganisation. Il dénonçait l'absence d'un plan de reclassement interne conforme. Le 9 novembre, le juge des référés d'Evry avait débouté le CCE, qui avait interjeté appel.

Le plan de la direction annoncé en juillet 2012 prévoit, d'ici à 2015, 914 suppressions nettes d'emplois (dont 170 dans la recherche et développement) et 800 redéploiements par mobilité interne, dont 300 d'une région à l'autre. A Toulouse, des activités doivent être transférées en région parisienne ou lyonnaise, représentant 200 salariés selon les syndicats. Ceux-ci craignent la disparition de la recherche à Toulouse.

**SOCIÉTÉ** RSS Société

Neige : 29 départements en alerte orange